

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
015-211500921-DE_2024_058-DE

AGEDI



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE_2024_058

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2024 / Convocation du 26 novembre 2024

Objet : Révision des tarifs de réservation des salles 2024

Membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents : Dominique VIALLE

Absents représentés : Dominique VOLPE représenté par Philippe VIALLEIX

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascal LORENZO.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des salles communales.

Considérant les charges afférentes à l'entretien des salles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De réviser les tarifs de location des salles communales comme suit :

SALLE DE LA MAIRIE

Forfait réservation à la journée 90 €

Forfait nettoyage / caution nettoyage 120 €

Caution salle 300 €

SALLE DES PEUPLIERS

Forfait réservation week-end (du vendredi midi au lundi matin) 240 €

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
015-211500921-DE_2024_058-DE

A G E D I

Forfait réservation à la journée 130 €

Forfait réservation journée supplémentaire 50 €

Forfait activités commerciales 250 €

Forfait nettoyage / caution nettoyage 150 €

Caution salle 450 €

FORAIRE DES PASSADOUX

Forfait réservation à la journée 50 €

Forfait réservation demi-journée 30 €

Activité commerciale (1 journée) 150 €

Forfait nettoyage / caution nettoyage 50 €

Caution salle 150 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- que la proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

